



# Apporter un soutien, améliorer la qualité de vie.

## Pourquoi ce projet ?

Les personnes âgées ou en situation de handicap vivent de plus en plus souvent chez elles, plutôt que dans des institutions. Pour cela, elles ont besoin d'un soutien, qui leur est en général apporté par des proches. Cela peut représenter une lourde charge, qui s'ajoute à leurs obligations professionnelles et familiales courantes. Le projet pilote examine donc si le service civil peut offrir un soutien à domicile dans le cadre d'affectations et, le cas échéant, sous quelle forme. Vous pourrez y participer en tant que civiliste jusqu'au 30 juin 2023.

## De quels types d'affectations s'agit-il ?

Le besoin variant fortement en fonction de la situation, il est nécessaire de faire preuve de souplesse : certaines personnes n'ont besoin que d'une aide ponctuelle, tandis que d'autres souhaitent un soutien régulier. En plus des affectations à temps plein, le projet pilote prévoit l'essai de différents modèles d'affectation à temps partiel.

## Envie d'en savoir plus ?

Rendez-vous sur notre site internet:

[www.zivi.admin.ch/zivi/fr/home/themen/ambulante-betreuung.html](http://www.zivi.admin.ch/zivi/fr/home/themen/ambulante-betreuung.html)

## Qui peut participer ?

Nous recherchons des civilistes fiables, flexibles, autonomes et appréciant le travail au contact des autres. Il n'est pas nécessaire de disposer d'une formation particulière, la préparation étant assurée par l'établissement d'affectation ou par des cours de formation.

## Quelles sont les tâches prévues ?

Afin de soulager les proches aidants, vous prendrez en charge des activités diverses, aussi passionnantes qu'exigeantes, telles que l'accompagnement à des sorties, la conduite à des rendez-vous médicaux ou l'aide à domicile. Selon le cahier des charges convenu, vous pourrez effectuer d'autres missions au sein d'un établissement d'affectation, comme des tâches administratives dans un EMS.

